

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 05 NOVEMBRE 2020**

Le Conseil Municipal de la Commune de RONTALON (Rhône) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Christian FROMONT, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 28 octobre 2020.

Présents : Mrs et Mmes Christian FROMONT, Christèle CROZIER, Jean-Yves BOUCHUT, Christelle DIAZ, Anthony CARRA, Michel JOYAUX, Valérie SALIGNAT, Laurence BRAUD, Mélanie LOOS, Sandrine BONNIER, Olivier PIECHON, Sébastien GUTTON

Secrétaire : Anthony CARRA

Absente : Géraldine BERNARD

Absents excusés : Hervé STANIS donne pouvoir à Christian FROMONT ; Laurent BERTHOLON donne pouvoir à Anthony CARRA

Ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Compte-rendu de la séance du 28 septembre 2020
- Présentation de la SPL Enfance en Pays Mornantais
- Décision modificative n°4
- Décision modificative n°2 – Café de la place
- Rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif
- Rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif
- Règlement intérieur
- Marché de travaux de restauration de l'église Saint Romain en Lyonnais
- Compte-rendu des commissions
- Questions diverses

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 28 SEPTEMBRE 2020

Le compte rendu du conseil municipal du 28 septembre 2020 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

PRESENTATION DE LA SPL ENFANCE EN PAYS MORNANTAIS

Compte tenu du contexte sanitaire et du confinement, ce point de l'ordre du jour est ajourné.

DECISION MODIFICATIVE N°4

Monsieur le Maire expose que le budget 2020 voté le 02 mars 2020 ne comportait que peu d'investissements nouveaux. Suite à la mise en place du nouveau conseil municipal et les premières

réunions des commissions municipales, il convient de prendre une décision modificative permettant d'inscrire de nouveaux programmes d'investissement au budget 2020.

Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante :

INVESTISSEMENT						
DEPENSES				RECETTES		
Objet	Compte	Opération	Montant	Objet	Compte	Montant
Reprise réseau eau pluviale au Niguet	2315		6 500,00 €	Subvention Département église	1323	45 000,00 €
Matériel pour voirie	2313	177	3 000,00 €			
Signalisation et marquages au sol dont jeux	21578		5 500,00 €	Emprunt	1641	- 28 085,00 €
Meuble à chaussures école maternelle	2184	200	1 915,00 €			
TOTAL			16 915,00 €	TOTAL		16 915,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés ;

APPROUVE la décision modificative n°4.

DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET CAFE DE LA PLACE

Monsieur le Maire expose que le budget 2020 du Café de la Place ne prévoyait pas le paiement et la facturation des taxes d'ordures ménagères. Il est nécessaire d'ajouter les crédits selon la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement

DEPENSES			RECETTE		
Compte	Objet	Montant	Compte	Objet	Montant
63513	Autres impôts locaux	89,00 €	70878	Par d'autres redevables	89,00 €
TOTAL		89,00 €	TOTAL		89,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés ;

APPROUVE la décision modificative n°2.

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du Service d'Assainissement Collectif. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de l'exercice 2019. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

DECIDE de mettre en ligne ce rapport sur le site www.services.eaufrance.fr.

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du Service d'Assainissement Non Collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif de l'exercice 2019. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

DECIDE de mettre en ligne ce rapport sur le site www.services.eaufrance.fr.

REGLEMENT INTERIEUR

Monsieur le Maire expose que le règlement intérieur établit les modalités légales de fonctionnement du conseil municipal.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

APPROUVE le règlement intérieur du Conseil municipal de la commune de Rontalon pour le mandat 2020-2026,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit règlement ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

MARCHE DE TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'EGLISE SAINT ROMAIN EN LYONNAIS

Monsieur le Maire expose le résultat de la consultation pour les travaux de première urgence de restauration de l'église Saint Romain en Lyonnais.

Lot n°1 – Maçonnerie / Pierre de taille (rappel : montant HT des travaux estimés à 232 956,60 €)

	Pli n°1 – Jacquet	Pli n°2 - Comte
Note valeur technique	37/60	43/60
Note Prix	36,98/40	40/40
Prix HT	220 829,35 €	204 159,52 €
Classement	2	1

Lot n°2 – Charpente – Couverture (rappel : montant HT des travaux estimés à 168 016,50 €)

	Pli n°1 - Bourgeois	Pli n°2 - Vaganay	Pli n°3 - Charroin	Pli n°4 – Eurotoitures	Pli n°5 – Beaufiles
Note valeur technique	38/60	33/60	32/60	38/60	45/60
Note Prix	35,765/40	37,723/40	36,739/40	29,639/40	40/40
Prix HT	117 849,33 €	111 730,27 €	114 725,00 €	142 204,50 €	105 371,30 €
Classement	2	3	4	5	1

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la décision du maire n°01/2020 par laquelle il a choisi les entreprises Compte et Beaufiles pour ce marché de travaux en vertu de la délibération n°236/2020 du 02 juin 2020 portant délégation au Maire de certaines attributions du Conseil municipal.

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Bâtiments

Jean-Yves BOUCHUT expose que les travaux de l'église devraient commencer début décembre par les travaux d'électro-osmose. Le chantier de maçonnerie et couverture débutera en janvier. Il devrait durer quatre mois et demi. L'église risque de ne pas être accessible certains jours.

Voirie

Valérie SALIGNA expose que les travaux de la Panoncelière, du Roman, du mur de soutènement du Rely et de reprise du réseau d'eaux usées dans la cour de l'école sont terminés.

Les travaux à la Julanière et à la Fond devraient commencer le 16 novembre et durer 15 jours.

La commission voirie doit se réunir pour préparer le budget 2021.

Frelon asiatique

Michel JOYAUX expose qu'il a effectué un signalement d'un potentiel nid de frelon asiatique sur la plateforme dédiée. Ce signalement a bien fonctionné. Il convient de repérer des individus de frelons pour confirmer ou non l'espèce.

Fleurissement

Michel JOYAUX expose que les travaux d'embellissement de la Placette sont en cours.

Décorations de fin d'année

Michel JOYAUX expose que les guirlandes commandées seront montées le samedi 7 novembre 2020 à partir de 8h30 à la salle des fêtes en comité restreint. Jean-Yves BOUCHUT prendra contact avec la société en charge de l'installation pour programmer l'intervention dans les deux semaines précédant le 8 décembre.

Syndicat rhodanien de développement du câble

Le 16 octobre 2020, Michel JOYAUX s'est rendu à une réunion du SRDC lors de laquelle le Président a été élu. La fin de la concession est prévue en 2025.

Affaires scolaires

Christelle DIAZ expose que le premier conseil d'école de l'année a eu lieu en visioconférence le 3 novembre 2020.

Une réunion avec la directrice de l'école et peut-être quelques parents délégués est fixée le jeudi 12 novembre 2020 à 16h30 afin notamment d'étudier sur le terrain les solutions possibles à la problématique du couchage des élèves de moyenne section.

Conseil municipal d'enfants

Christelle DIAZ expose que l'élection du nouveau CME avait été programmée le 06 novembre 2020 afin que les nouveaux conseillers soient élus en amont de la commémoration du 11 novembre.

Toutefois, les délais étant court et les candidatures encore peu nombreuses, il est décidé de reporter cette élection au 20 novembre. L'heure du dépouillement est à préciser.

Communication

Christèle CROZIER expose que le dossier pour Horizons 2021 avance. Les responsables de commission ont jusqu'au 12 novembre pour transmettre leurs articles.

L'application Illiwap va être déployée. Les Rontalonnais qui le souhaitent pourront télécharger une application qui leur permettra de recevoir les informations transmises sur le panneau lumineux.

La commune cherche un sapin pour décorer la place du village à l'occasion des fêtes de fin d'année. Celui qui avait été proposé pose des difficultés pour le retirer en raison notamment de la présence de câbles à proximité.

Aménagement du talus des parcelles AC 459 et 401

Monsieur le Maire expose avoir reçu les copropriétaires de la parcelle cadastrée AC 459 mitoyenne de la parcelle appartenant à la commune sur laquelle est implanté le transformateur électrique. Ils souhaitent mettre en place en partenariat avec la commune un aménagement du talus commun à ces parcelles.

Le conseil municipal émet un avis favorable sur le principe de cet aménagement, étant précisé que le transformateur sera sans doute remplacé dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux prévus par Enedis.

Michel JOYAUX se rendra sur place pour voir ce qu'il est possible d'envisager et donc prévoir des crédits au budget primitif 2021.

Groupement d'achat d'électricité avec le SYDER

Jean-Yves BOUCHUT expose que le SYDER a passé la consultation pour l'achat groupé d'électricité auquel la commune de Rontalon a décidé d'adhérer par délibération en date du 29 juin 2020. Le gain moyen pour les membres du groupement de commande est estimé à 12%.

La commune doit désormais se positionner sur l'une des offres suivantes :

- Offre grise : électricité largement décarbonnée provenant essentiellement du nucléaire
- Offre verte : électricité provenant de sources renouvelables (tarif majoré de 0,0505 centimes d'euros HTT par kWh)
- Offre verte premium : électricité provenant de sources renouvelables du Rhône (offre non tarifée à ce jour, le tarif ne pourra être connu que lorsque les communes se seront positionnées sur cette offre)

Le conseil municipal décide de se positionner sur l'offre verte.

Urbanisme

Le PLU est actuellement en cours de modification et de révision. Les dossiers ont été transmis en DDT pour une étude de cas par cas. Le délai de réponse est de deux mois. Les projets doivent être arrêtés lors du conseil municipal de janvier.

Lors du prochain conseil municipal sera débattue la question du transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes du Pays Mornantais. Les communes membres doivent se prononcer sur ce transfert avant le 31/12/2020.

Questions diverses

- Les prochains conseils municipaux auront lieu les 7 décembre 2020 et 11 janvier 2021 à 19h30.
- Les commémorations du 11 novembre sont annulées
- Dans le cadre du nouveau confinement, une information sera relancée pour rappeler aux personnes vulnérables et / ou isolées qu'elles doivent s'inscrire en mairie pour être appelées et éventuellement aidées selon leurs besoins
- Le seuil d'alerte à la grippe aviaire a été relevé
- Le colis des aînés à destination des personnes de la commune vivant en maison de retraite devrait être livré avant les fêtes de fin d'année. L'Horizons leur sera remis ultérieurement.

Les questions diverses étant épuisées, la séance est levée à 21h00.